OCOM M103.01 – IDENTIFIER LES RESPONSABILITÉS D'UN SUIVEUR DANS UNE ÉQUIPE

1. **Rendement :** Identifier les responsabilités d'un suiveur dans une équipe

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme :** Le cadet doit expliquer les responsabilités d'un suiveur dans le contexte d'une équipe.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les quatre responsabilités suivantes d'un suiveur, y compris : a. respecter le chef et les autres membres de l'équipe; b. coopérer avec les autres; c. admettre ses erreurs et apprendre par l'expérience; d. accepter les rétroactions positives.	Exposé interactif	10 min	C3-038
PE2	Expliquer les cinq responsabilités suivantes d'un suiveur au sein d'une équipe, y compris : a. assumer une responsabilité; b. être honnête; c. accepter les autres membres de l'équipe comme ils sont; d. connaître le travail et être préparé; e. communiquer clairement avec les autres.	Exposé interactif	15 min	C3-038

5. **Durée :**

   a. Introduction et conclusion : 5 min

   b. Exposé interactif : 25 min

   c. Total : 30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification :** L’exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d’initier les cadets à identifier les responsabilités d'un suiveur dans une équipe et à susciter leur intérêt.

7. **Documents de référence :** C3-038 Campbell, R. (2006). *Leadership: Getting it done*. Extrait le 16 mars 2006 du site http://www.ssu.missouri.edu/faculty/rcampbell/leadership/chapter5.htm

8. **Matériel d'instruction :** Du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d’entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage :**

   (1) un document de cours de mots brouillés;

   (2) un contenant.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Aucune.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.